



Liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités

## COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

### VINGTIÈME SESSION

#### LISTE DES THÈMES RELATIFS À LA MISE EN ŒUVRE ET AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

#### POINT 9.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR

(Document établi par le secrétariat de la CIPV)

#### 1. Introduction

- [1] La base de données relative à la *Liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités*, accessible depuis le Portail phytosanitaire international (PPI)<sup>1</sup>, regroupe tous les thèmes des guides et du matériel didactique de la CIPV en cours d'élaboration ou à l'état de projet.
- [2] La Liste est administrée et mise à jour deux fois par an par l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre, sous la supervision du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (ci-après «le Comité»).

#### 2. Guides et supports de formation achevés en 2025

- [3] En 2025, le secrétariat de la CIPV a publié huit (8) cours de formation en ligne et deux (2) outils didactiques au titre du thème *programmes de formation à l'intention des spécialistes de la santé des végétaux* (2017-054), dans le cadre du projet financé par l'Union européenne relatif au «Renforcement des capacités et de la gouvernance en matière de contrôle alimentaire et phytosanitaire». Tous les cours ayant été publiés, ce thème a été retiré de la Liste.
- [4] Le secrétariat a également retiré les thèmes suivants de la Liste, car les activités visées avaient été achevées: 2023-002 – Cours de formation sur *Fusarium TR4* – et 2024-002 – Outil de simulation de situations d'urgence phytosanitaire.

#### 3. Appel à proposition de thèmes – Examen des dossiers

- [5] Lors de sa réunion de novembre 2025, le Comité a examiné les communications reçues répondant à l'appel à proposer des thèmes relatifs aux normes et à leur mise en œuvre. Le document relatif au point 9.3 contient de plus amples informations à ce sujet. Après examen des dossiers, le Comité a ajouté à la liste des thèmes l'élément de mise en œuvre *Indications relatives au fonctionnement d'un système de réglementation phytosanitaire des importations* (2025-015) et décidé que le degré de priorité serait fixé lors de sa réunion de mai 2026.

#### 4. Guides et supports de formation en cours de création et prévus pour 2026 (priorité 1)

- [6] Le guide de la CIPV intitulé *Inspection des envois importés fondée sur l'analyse des risques* (2018-022) est en cours de rédaction avec le degré de priorité 1. Il devrait être publié en 2026. Le secrétariat a remercié la République de Corée de sa contribution financière pour l'élaboration de ce guide. Ce

<sup>1</sup> Liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/list-topics-ippc-implementation/list>.

financement servira également à préparer un cours d'apprentissage en ligne sur le même sujet. Ce cours de formation en ligne est classé en degré de priorité 1 dans la Liste. Le secrétariat collaborera avec l'Académie numérique de la FAO afin d'élaborer et publier ce cours en septembre 2026.

[7] Le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (GTTP) est en train de traiter les observations reçues sur deux projets de manuels, à savoir le *Manuel sur le traitement thermique des matériaux d'emballage en bois* et le *Manuel sur le traitement par fumigation des matériaux d'emballage en bois*.

[8] Le secrétariat a remercié l'Australie et le Canada pour la contribution financière qu'ils ont apportée au fonds fiduciaire multidonateurs afin de soutenir ce volet du programme de développement visant à «définir des directives sur le recours à des entités tierces». Grâce à ce financement, le secrétariat peut commencer à travailler sur deux guides de la CIPV relevant de ce volet: *Audit dans le contexte phytosanitaire* (2021-009) et *Agrément des entités autorisées à mener des actions phytosanitaires* (2018-040). Ces guides sont passés du degré de priorité 2 au degré 1 afin que le travail puisse démarrer en 2026.

[9] Le secrétariat a reçu du Groupe de réflexion sur les conteneurs maritimes une demande visant la création d'un cours de formation en ligne basé sur le guide de la CIPV sur les chaînes logistiques et la propreté des conteneurs maritimes. Le Groupe de réflexion a communiqué des spécifications relatives à la conception de ce cours. Le Comité a approuvé ces spécifications et a alloué le degré de priorité 1 à ce thème en novembre 2025. Il est prévu que le travail sur ce cours commence au début de l'année 2026.

[10] La plateforme GeNS de la solution ePhyto de la CIPV a été actualisée plusieurs fois depuis sa création; c'est pourquoi le cours de formation en ligne actuel, que le Centre international de calcul des Nations Unies avait réalisé en 2020, doit être mis à jour lui aussi. Le secrétariat collaborera avec l'Académie numérique de la FAO afin de mettre en place un cours actualisé. Le Comité a approuvé ces spécifications et alloué le degré de priorité 2 à ce thème en décembre 2025.

## 5. Guides et matériel pédagogique à élaborer une fois les ressources nécessaires disponibles (degrés de priorité 2, 3 et 4)

[11] Aucune modification ni actualisation n'ont été apportées aux autres thèmes de degré de priorité 2 et aucune modification n'a été apportée aux thèmes de degré 3 ou 4 depuis la 19<sup>e</sup> session de la CMP (2024).

## 6. Financement pérenne nécessaire

[12] Il est demandé à la CMP d'approuver la création d'un poste inscrit au budget ordinaire et rattaché à l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre, afin de permettre de manière durable la production de supports de mise en œuvre des NIMP dans des délais courts.

## Recommandations

[13] La CMP est invitée à:

- 1) prendre note des informations actualisées sur les guides et les supports didactiques de la CIPV;
- 2) prendre note des ajustements apportés par le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités à la *Liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités*, à savoir:
  - la suppression des chapitres *programmes de formation à l'intention des spécialistes de la santé des végétaux* (2017-054), *cours de formation sur Fusarium TR4* (2023-002) et *outil de simulation de situations d'urgence phytosanitaire* (2024-002), puisque le travail sur ces trois thèmes a été mené à terme,
  - le changement de degré de priorité – de 2 à 1 – des thèmes *audit dans le contexte phytosanitaire* (2021-009) et *agrément des entités autorisées à mener des actions phytosanitaires* (2018-040) car des fonds suffisants sont disponibles pour commencer à travailler sur ces deux thèmes,

- l'ajout d'un *cours de formation en ligne sur le module de formation sur la mise en œuvre de la solution ePhyto de la CIPV*, avec un degré de priorité 2, par décision électronique,
  - l'ajout d'un *cours de formation en ligne sur l'inspection/examen visuel des conteneurs maritimes*, avec un degré de priorité 1, comme décidé par décision électronique,
  - l'ajout d'un *cours de formation en ligne sur l'inspection fondée sur les risques*, dont le degré de priorité sera fixé lors de la réunion du Comité en mai 2026,
  - l'ajout d'un élément de mise en œuvre: *Indications relatives au fonctionnement d'un système de réglementation des importations* (2025-015), issu de l'actuel appel à proposition de thèmes relatifs aux normes et à leur mise en œuvre, dont le degré de priorité sera fixé lors de la réunion du Comité en mai 2026 et
- 3) a adopté la *Liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités* telle qu'amendée.

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.